

ÉNERGIE Qui du Mont-de-Boveresse ou de la Montagne de Buttes finira devant? Duel privé-public sur l'éolien

ALEXANDRE BARDET

«Nos deux grands projets historiques de parcs éoliens de l'Arc jurassien, au Mont-de-Boveresse et à la Grandsonnaz, sont très aboutis et nous sommes quasiment prêts à déposer les versions finales auprès des autorités», déclare Jean-Luc Juvet, directeur d'Ennova SA. Mais la commune de Val-de-Travers estime qu'il faudra d'abord concrétiser le projet de La Montagne de Buttes, puis, après plusieurs années, si la population accepte bien ces éoliennes, celui du Mont-de-Boveresse.

«La stratégie politique de Val-de-Travers ne tient pas compte des réalités du terrain et des processus en cours», affirme Jean-Luc Juvet. Il note qu'une grande partie des 33 millions de francs que lui ont prêtés les Services industriels genevois (SIG) ont été utilisés pour le développement des projets de la Grandsonnaz et du Mont-de-Boveresse – recherches de terrains, mesures du vent, études d'impact complètes sur la nature et le paysage, etc.

Entre rapidité et recul

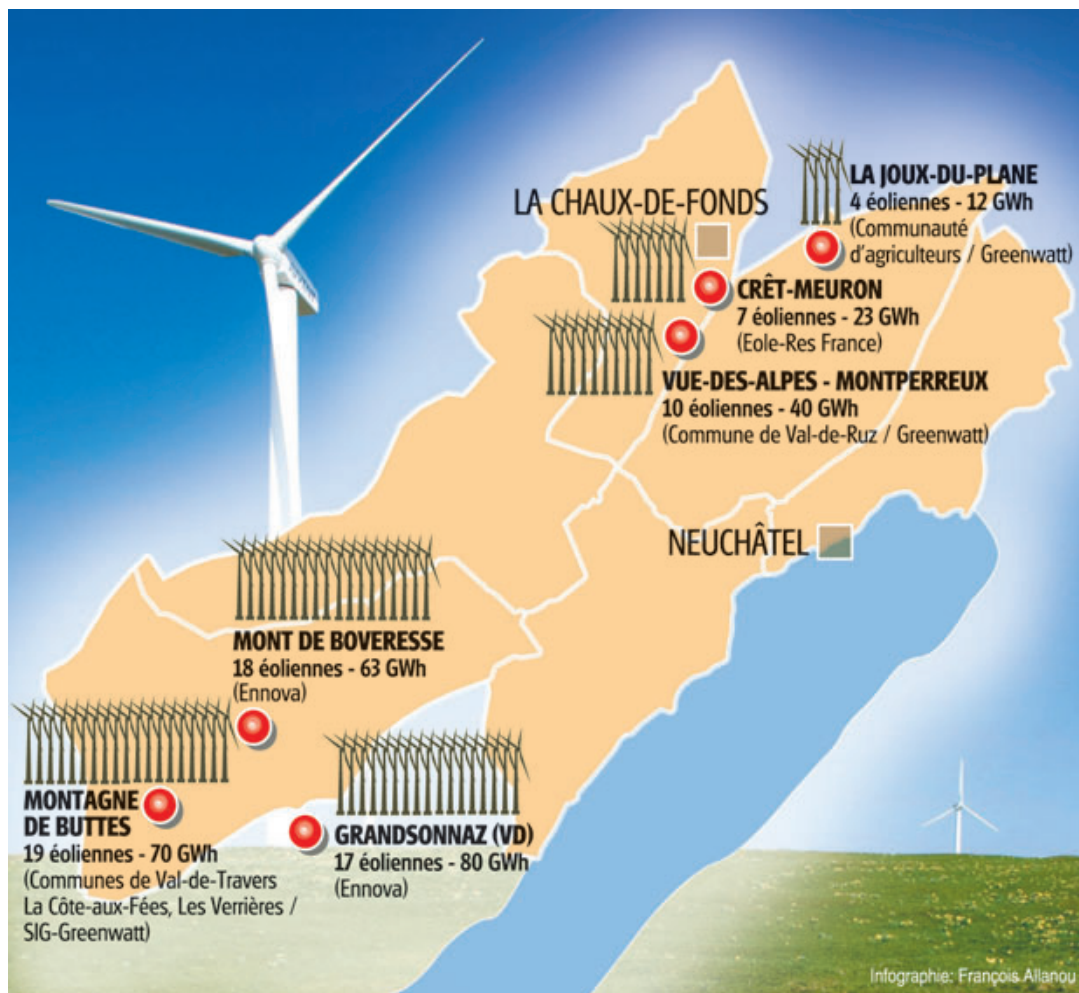
«Je sais qu'Ennova a déjà beaucoup dépensé pour le Mont-de-Boveresse et que, pour des investisseurs, rapidité rime avec rentrée

d'argent», commente le président de la commune de Val-de-Travers, Christian Mermet, responsable du Développement territorial. «De notre côté, nous privilégions une approche réfléchie, avec un peu de recul, en misant sur l'intérêt public.»

Au-delà des «guéguerres de pogon», le Val-de-Travers veut surtout fixer un chemin pour son développement éolien, avec des critères précis, des nuisances acceptables et une plus-value économique à long terme pour la région. Au départ, rappelle le conseiller communal, La Montagne de Buttes était convoitée tant par Greenwatt, filiale verte du Groupe E, que par les SIG (sans l'intermédiaire d'Ennova). Les autorités ont contraint les deux concurrents à se regrouper.

De leaders à partenaires

«Nous avons passé du statut de leader à celui de partenaire et nous prenons ce que les collectivités neuchâteloises nous laissent», philosophe Jean-Michel Bonvin, directeur de Greenwatt. «Les projets des communes de Val-de-Travers et de Val-de-Ruz sont actuellement plus politiques que techniques. Dès la votation de mai 2014, nous serons aussi prêts à démarrer rapidement.»



Voici les cinq parcs éoliens neuchâtelois qui pourraient être développés si le contre-projet du Grand Conseil était préféré par la population à l'initiative «Avenir des crêtes». En plus, pour information, le projet vaudois piloté par la société neuchâteloise Ennova.

Cette votation cantonale du 18 mai 2014, Christian Mermet l'attend avec intérêt. «Nous examinerons attentivement les résultats au Val-de-Travers afin de tenir compte de l'avis de notre population pour la suite», explique le président de commune.

Dans ce processus, malgré les reproches faits par le président du conseil d'administration d'Ennova, Claudio Zanini, dans des quotidiens genevois, Chris-

tian Mermet se défend de jouer Greenwatt contre Ennova. A l'entendre, il pense simplement que le dossier de la Montagne de Buttes, outre le fait d'être porté par trois communes (Val-de-Travers, La Côte-aux-Fées, Les Verrières) est mieux armé pour résister aux oppositions, «moins conflictuel» que le Mont-de-Boveresse en matière de protection de la faune et de la nature.

Si après cinq ans d'expérience à La Montagne de Buttes, la population en a une bonne perception, la commune de Val-de-Travers, qui affirme être maître de ce qui se passe sur son territoire, pourra toujours donner son aval au Mont-de-Boveresse. Elle estime avoir aussi son «mot à dire» sur le projet de la Grandsonnaz, situé sur sol vaudois, mais juste au-dessus de Buttes.

DES REMOUS À GENÈVE

En période électorale, des politiciens genevois reprochent à leurs Services industriels (SIG) d'avoir conclu un contrat trop généreux avec la société de développement éolien Ennova SA, au Landeron. Les SIG ont investi 13 millions de francs dans le capital d'Ennova et lui ont prêté 33 millions pour faire avancer les dossiers. Or, certains acteurs genevois pensent que la multitude de projets lancés est trop ambitieuse, en n'apportant jusqu'ici pas grand-chose de concret.

Aux yeux du directeur d'Ennova, Jean-Luc Juvet, deux stratégies étaient possibles. La première aurait été de se concentrer sur deux ou trois projets seulement, avec le risque de se retrouver les mains vides s'ils étaient refusés. Ennova a préféré l'autre méthode: essayer de lancer des projets potentiellement viables dans plusieurs régions de Suisse, avec l'espoir que quelques-uns soient retenus. «Nous n'avons pas galvaudé d'argent et beaucoup de ces projets ont déjà été développés en détail, dont ceux du Mont-de-Boveresse et de la Grandsonnaz. Ce n'est pas de notre faute si les processus politiques prennent plus de temps que prévu.»

«En tant qu'entreprise qui a déjà investi de l'argent, on ne peut pas encore attendre cinq ans», réagit Jean-Luc Juvet. «Comme aucune loi ne nous empêche de demander un plan d'affectation à l'Etat de Neuchâtel, nous le ferons tout de suite après la votation cantonale, si le plan éolien cantonal est accepté. Il y aura probablement des oppositions à traiter. Mais on ne peut savoir qui arrivera au bout le premier.»



«En ayant investi de l'argent, on ne peut pas attendre encore cinq ans.»

JEAN-LUC JUVET DIRECTEUR D'ENNOVA SA

La collectivité veille

«Rien ne devrait bouger avant l'été 2014, en raison de la votation de mai prochain. Mais nous attendons avec une certaine impatience de voir des investisseurs déposer des projets concrets», affirme le président de la société Neuch'Eole, Pascal Sandoz, par ailleurs responsable de l'énergie au Conseil communal de Neuchâtel.

Face à des projets éoliens privés qui partaient tous azimuts, les communes de La Chaux-de-Fonds, Neuchâtel, Le Locle et Val-de-Travers ont créé Neuch'Eole en 2011. D'autres communes sont en pourparlers pour y adhérer, dont celle de Val-de-Ruz. Il n'est pas exclu que l'Etat en fasse de même à terme, mais la majorité restera toujours en mains communales.

Guéguerres coûteuses entre promoteurs

Cette société n'a pas pour but de construire des éoliennes, mais de participer au capital des sociétés de développement et d'exploitation des prochains parcs éoliens pour y représenter les intérêts publics. «Des promoteurs se sont battus entre eux pour acquérir des terrains agricoles à prix d'or. Ils devront désormais passer par nous», explique Pascal Sandoz. Pour être soutenus, les projets devront essentiellement présenter un potentiel énergétique important, dont la rentabilité est établie, et prendre en compte les enjeux environnementaux et paysagers en évitant le mitage du territoire neuchâtelois. Un territoire si restreint que le président de Neuch'Eole pense que les sociétés de développement devraient s'y regrouper pour éviter «des guéguerres inutiles et coûteuses». Le comité a déjà rencontré des représentants d'Ennova, des SIG et de Greenwatt. Pour le directeur d'Ennova, Jean-Luc Juvet, il sera nécessaire de travailler avec Neuch'Eole, compte tenu de l'environnement social et politique, mais pour le reste les sociétés privées garderont leur indépendance.

Neuch'Eole souhaite aussi nouer des contacts serrés avec le Groupe E et Viteos, en tant que distributeurs d'énergie. «Une éolienne», rappelle Pascal Sandoz, «doit être branchée sur un réseau.»



Les processus politiques relatifs à l'installation d'éoliennes prennent plus de temps que ne l'imaginaient certains promoteurs. RICHARD LEUENBERGER

LE PROJET DE CRÊT-MEURON ATTEND DEPUIS 12 ANS

Un grand flou entoure le projet de Crêt-Meuron, près de Tête-de-Ran. Son plan global et la demande de permis de construire avaient été déposés en... 2001. De vetos en recours, de verdicts judiciaires en réévaluations technique et économique, de redimensionnements en nouvelles oppositions, le dossier est depuis environ deux ans en attente d'un jugement de la Cour de droit public neuchâteloise. «La société Eole Res, qui porte le projet, espère toujours une issue heureuse et des partenariats locaux», rapporte Olivier Kernen, du bureau sagnard Planair, représentant d'Eole Res. «Mais nous ne nous attendons guère à des nouvelles avant la votation cantonale de mai.» L'attente du verdict populaire sur l'éolien freine aussi les procédures des deux autres projets du district, «bien avancés techniquement» selon François Cuche, membre de l'exécutif de Val-de-Ruz. La commune conduit celui du Montperreux, dont deux tiers du terrain nécessaire lui appartient, car il est «vital pour l'autonomie énergétique». Elle le fait en partenariat avec Greenwatt. Cette société travaille aussi sur le projet de La Joux-du-Plâne, mené par un groupe d'agriculteurs. Son avancement dépendra aussi de celui prévu côté bernois, sur le plateau voisin de l'Echelette.

Grosse votation en mai

La votation populaire neuchâteloise sur l'avenir de l'éolien éolien et des crêtes protégées du Jura aura vraisemblablement lieu le 18 mai 2014. Les électeurs trancheront entre l'initiative populaire «Avenir des crêtes: au peuple de décider» et le contre-projet que lui oppose le Grand Conseil.

En gros, l'initiative vise à inscrire dans la Constitution cantonale l'obligation pour le Conseil d'Etat d'établir une planification globale des projets d'éoliennes et autres antennes qui devrait passer par les urnes, puis de réaliser pour chaque nouveau projet un plan spécial soumis au vote populaire. Le processus s'en trouverait freiné. Avec le contre-projet, la possibilité de délimiter cinq zones de parcs éoliens au maximum serait inscrite dans la Constitution. Une acceptation du contre-projet signifierait la possibilité légale immédiate de créer les cinq parcs éoliens déjà connus (voir infographie). Quatre d'entre eux, à l'exception de La Montagne de Buttes, seraient situés dans les zones de crêtes et forêts protégées depuis 1966.